

# 1.5 - EQUIPEMENTS ET VIE LOCALE

## EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

### LISTE DES ÉQUIPEMENTS SUR LA COMMUNE

La commune de Mazé dispose des principaux équipements permettant de répondre aux besoins d'une population de 4500 habitants et assurant la qualité de vie sur le territoire communal. Il est à noter que l'ensemble des équipements communaux est localisé dans le bourg de Mazé et notamment son centre-ville (cf. carte page ci-contre) :

#### ◆ Les équipements administratifs et cultuels

- 1- Mairie
- 2- Église
- 3- La Poste
- 4- Maison de retraite
- 5- Maison d'aide à la personne
- 6- Caserne de pompiers
- 7- Cimetière

#### ◆ Les équipements scolaires et périscolaires

- 8- Écoles publiques G. Chaissac et M. Pagnol
- 9- École privée Saint-Marie
- 10- Accueil périscolaire
- 11- Maison de l'enfance
- 12- Espace jeunesse

#### ◆ Les équipements culturels

- 13- Médiathèque
- 14- Centre culturel
- 15- Salle de l'amitié

#### ◆ Les équipements sportifs

- 16- Salle des Palis
- 17- Salle de sport Lino Ventura
- 18- Salle de sport François Cevert
- 19- Terrain mutlisports
- 20- Terrain de pétanque
- 21- Terrain de football
- 22- Courts de tennis

#### ◆ Les équipements de loisirs

- 23- Salle de loisirs
- 24- Jardon de l'Apostrophe
- 25- Aire du Gué de l'Authion

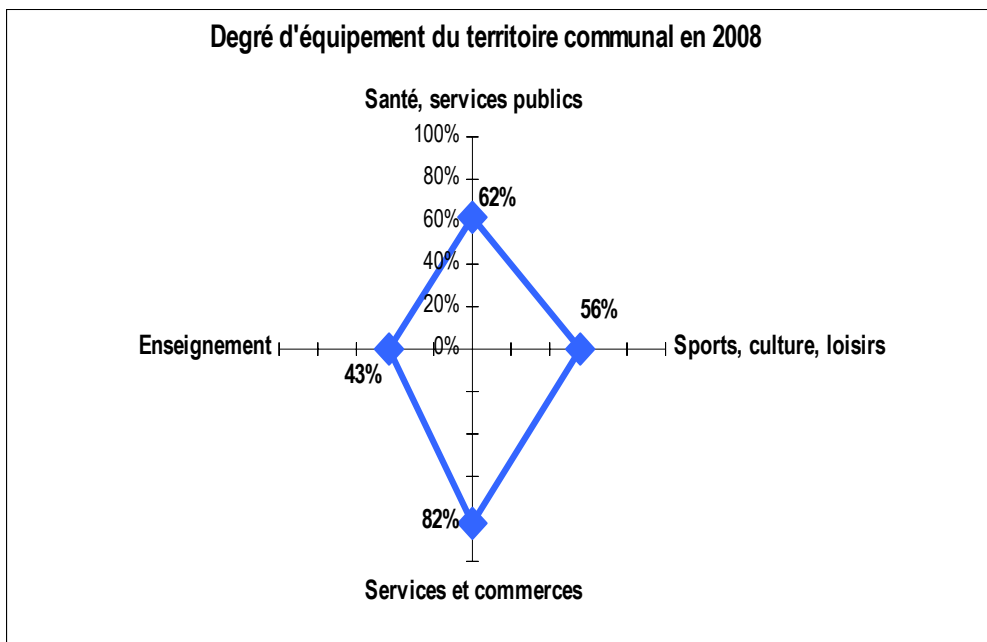
- 26- Aire de loisirs
- 27- Terrain du Pont du Couason
- 29- Aire de repos

**DEGRÉ D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL**

Pour définir le degré d'équipement de la commune, quatre grands domaines ont été identifiés :

- santé, services publics,
- enseignement,
- sports, culture et loisirs,
- services et commerces.

Pour chacun de ces domaines, le graphique ci-dessous présente le niveau de représentation des principaux équipements et services sur la commune de Mazé.



Source : INSEE

La commune de Mazé dispose d'un degré d'équipement global supérieur à 60%. Ceci est le signe :

- d'un très bon niveau d'équipement, en étroite corrélation avec les caractéristiques sociales et démographiques de la commune,
- de la capacité pour la commune de prétendre à l'appellation de « pôle d'équipement local » pour certaines communes rurales très proches (Gée, Fontaine Milon).

Ce degré d'équipement cache cependant quelques disparités puisqu'en effet, si la commune apparaît comme bien lotie en terme de commerces et services, le degré d'équipement dans le domaine de l'enseignement paraît plus faible.

Ceci doit être :

- mis en lien avec le fait que la commune ne dispense qu'un enseignement primaire,
- relativisé du fait de la grande proximité avec Beaufort-en-Vallée, qui, dans le domaine de l'enseignement comme dans les autres domaines, complète efficacement les différents équipements de la commune. En ajoutant aux équipements de Mazé les équipements complémentaires de Beaufort-en-Vallée, le degré d'équipement est alors évalué à 76% (enseignement : 57%; santé, services publics : 92%; services, commerces : 90%; sport, loisirs, culture : 66%).

## EQUIPEMENTS SANITAIRES

*Source : Rapport annuel, SIAEP Beaufort-en-Vallée, exercice 2006*

**DESSERTE DE LA  
COMMUNE EN EAU  
POTABLE**

La commune de Mazé fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Beaufort-en-Vallée. Ce syndicat regroupe les communes d'Andard, Bauné, Beaufort-en-Vallée, Bocé, Brain sur l'Authion, Brion, Chartrené, Corné, Cornillé-les-Caves, Cuon, Fontaine-Guérin, Fontaine-Milon, Gée, La Lande-Chasles, Le Guédeniau, Longué-Jumelles, Mazé et Saint-Georges du Bois.

Le service est exploité en gérance déléguée à la société STGS jusqu'au 31 décembre 2009.

Le Syndicat est alimenté par les ressources suivantes :

### RESSOURCES

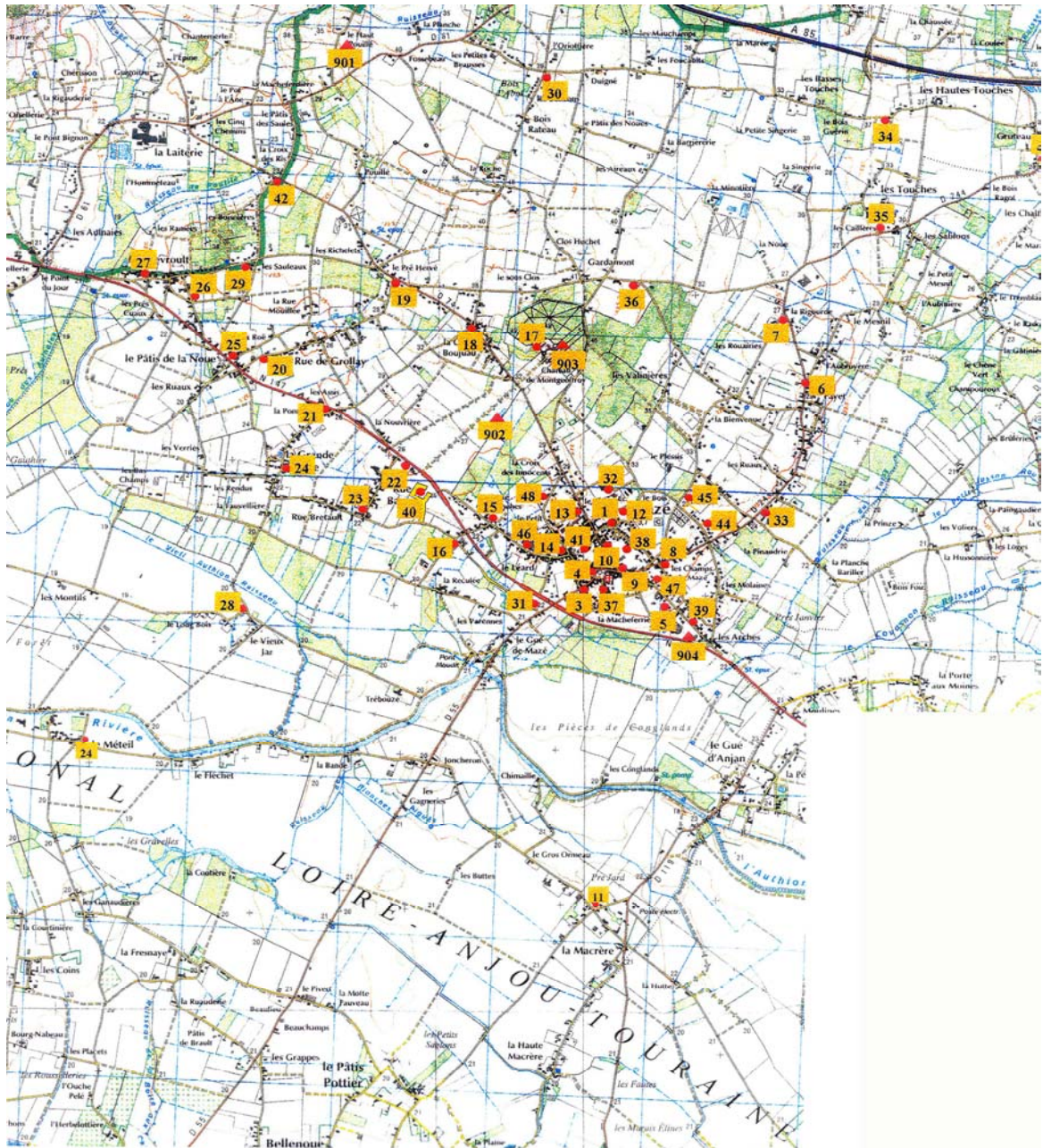
#### ◆ Ressources propres

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement 2005 (m3)	Prélèvement 2006 (m3)
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine	Mazé	Champ captant « les Conglands »	250	980 602	1 046 529
Forage en nappe souterraine	Beaufort-en-Vallée	Champ captant « les Seillandières » et « Clos Bertin »	170	491 126	436 413
Total des prélèvements				1 471 728	1 482 942

#### ◆ Importations d'eau

Entre 2005 et 2006, les ressources en eau ont progressé de 0,85%.

Plan de localisation des poteaux incendie



Exportateur	Importé en 2005 (m3)	Importé en 2006 (m3)
Baugé		20 347
Angers Loire Métropole	148 307	130 556

### CONSOMMATION

En 2006, la commune de Mazé recensait 1932 abonnés et constituait la deuxième commune du Syndicat en nombre d'abonnés (16,3% des abonnés du SIAEP de Beaufort-en-Vallée).

Volumes (m3)	2005	2006	Variation
Volume produit	1 471 728	1 482 942	+0,76%
Volume importé	148 307	150 903	+1,75%
Volume exporté (Angers Loire Métropole)	-38 893	-36 416	-6,37%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>1 581 142</b>	<b>1 597 429</b>	<b>+1,03%</b>
Volume consommé par abonnés domestiques	1 073 121	1 090 666	+1,63%
Volume consommé par abonnés non domestiques	194 878	282 275	+44,85%
<b>Volume total consommé</b>	<b>1 267 999</b>	<b>1 372 941</b>	<b>+8,28%</b>

### QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les eaux souterraines captées à Mazé subissent un traitement complet à l'usine des eaux du Gué d'Anjan (dématérialisation, décantation, filtration, ozonation, désinfection finale).

Sur Mazé, la ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

Les prélèvements effectués en 2006 font état d'une eau de bonne qualité bactériologique et chimique, conforme aux exigences de qualité de la réglementation.

### SÉCURITÉ INCENDIE

La commune recense 52 poteaux incendie (*cf. carte de localisation page ci-contre*).

Sur les 52 poteaux, un seul (route du Méteil) présente un débit ou une capacité insuffisante.

## GESTION DES EAUX USÉES

Source : Actualisation du schéma directeur d'assainissement et étude d'incidence pour l'extension de la station d'épuration de Mazé, SCE, août 2007

La commune de Mazé dispose pour l'assainissement d'un réseau séparatif et gravitaire d'un linéaire total de 17,5 km. Ce dernier est décomposé en deux structures indépendantes : le secteur de Montevroult et le bourg de Mazé.

### STRUCTURE DE MONTEVROULT

Le réseau gravitaire a une longueur totale de 5,5km. Il comporte 5 postes de refoulement et peut par conséquent être divisé en 5 bassins de collecte.

Les effluents sont dirigés vers une station d'épuration par le filtre à sable et les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau des Aunaies.

Cette dernière est dimensionnée pour une capacité nominale de 380 EH, ce qui représente :

- une capacité organique nominale de 22,5 kg de DBO<sub>5</sub>/j,
- une capacité hydraulique nominale de 57m<sup>3</sup>/j.

#### Bassins d'infiltration à sable de la station de Montevroult



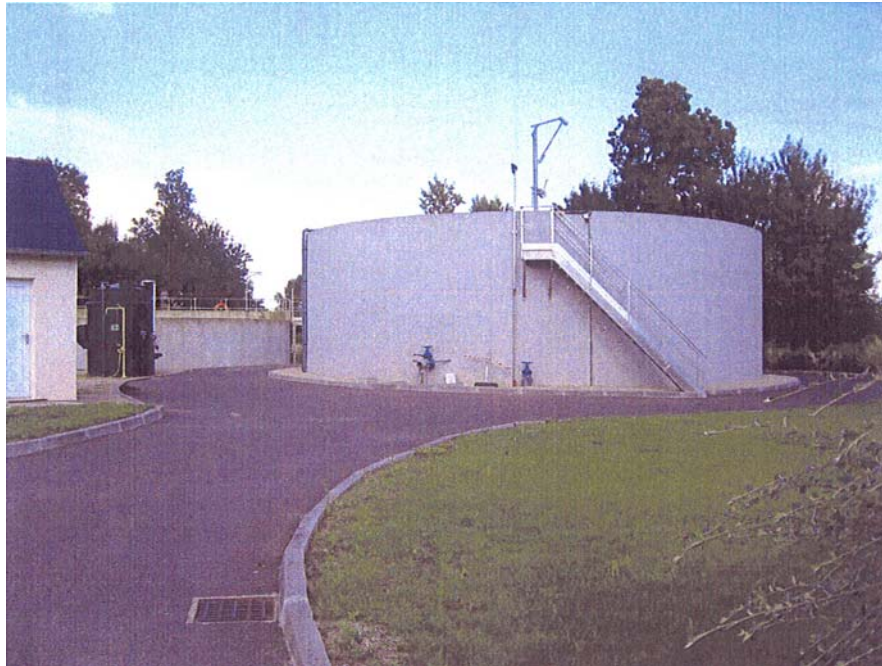
### STRUCTURE DE BOURG DE MAZÉ

Le réseau gravitaire a une longueur totale de 12km. Il comporte 7 postes de refoulement (dont celui de la station).

La station d'épuration nommée les Arches repose sur un traitement

par boues activées. Les effluents sont rejetés dans le Couasnon.

### Station des Arches



Les normes de rejet fixées par arrêté préfectoral sont les suivantes :

- DBO<sub>5</sub> : 25mg/l
- DCO : 90mg/l
- MES : 30mg/l
- NTK : 10mg/l
- NGL : 15mg/l
- Pt : 2mg/l.

Construite en 2003, elle a été dimensionnée pour une capacité de 1800 EH, soit :

- une capacité organique nominale de 108kg de DBO<sub>5</sub>/j,
- une capacité hydraulique nominale de 270m<sup>3</sup>/j.

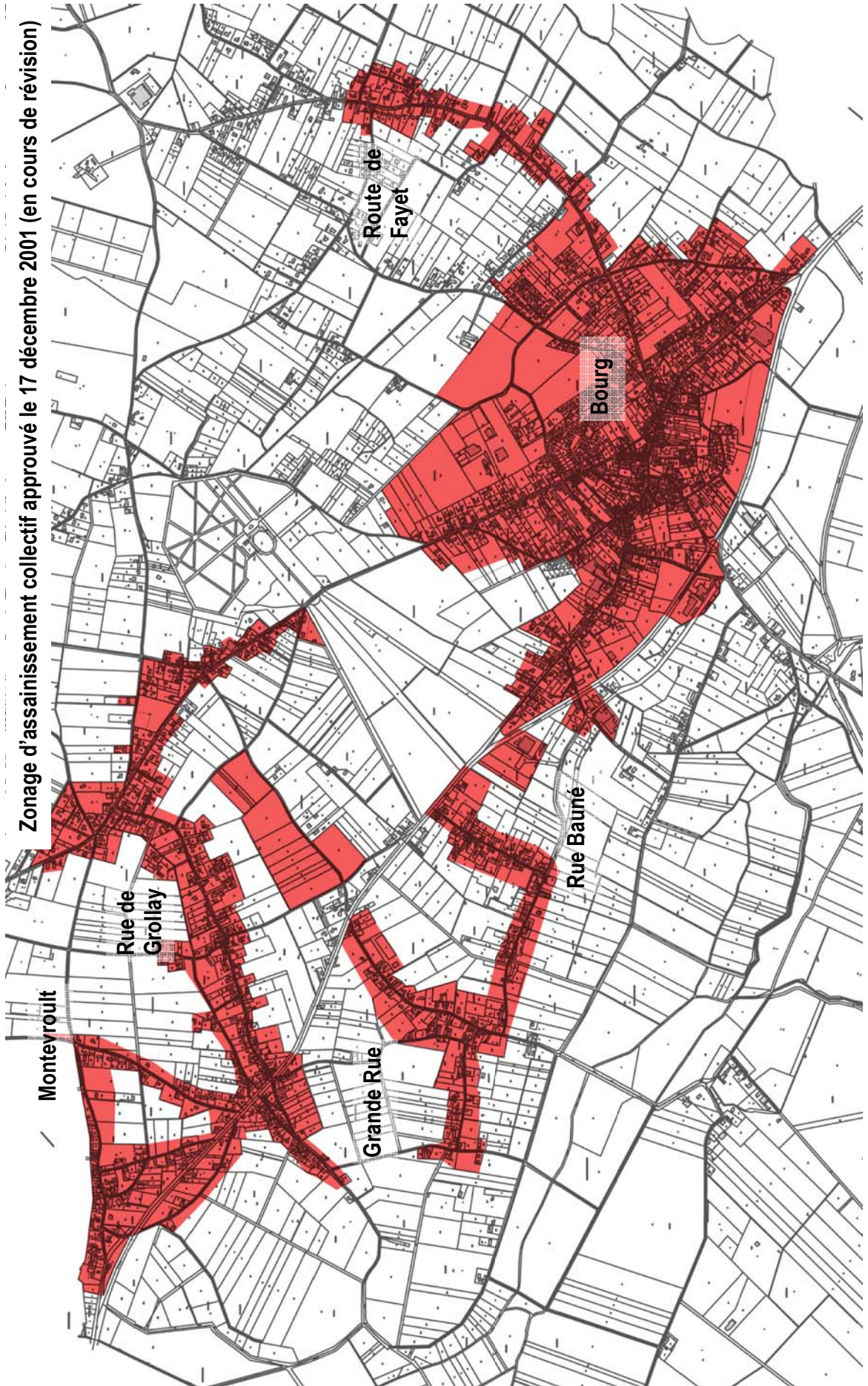
A noter que les prétraitements et le clarificateur ont été dimensionnés sur 2500 EH (375 m<sup>3</sup>/j et 150kg de DBO<sub>5</sub>/j) en prévision d'une extension moyen terme.

### FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

A l'heure actuelle, les bilans réalisés sur les deux structures font état :

- ◆ **pour la station du bourg de Mazé :**
  - les charges hydrauliques présentent un taux moyen de saturation de 100% (avec un taux de 120% en période de nappes hautes par temps de pluie),

Zonage d'assainissement collectif approuvé le 17 décembre 2001 (en cours de révision)



- 84% de saturation de sa capacité nominale organique.

- ◆ **pour la station de Montevroult**, les charges hydrauliques présentent un taux moyen de saturation de 100% (avec un taux de 107% en période de nappes hautes par temps sec et un taux de 119% en période de nappes hautes par temps de pluie). Une étude diagnostic des structures d'assainissement réalisée en 2003 avait par ailleurs mis en avant que les apports d'eau parasites d'infiltration étaient estimés à 16m<sup>3</sup>/j et les apports pluviaux à 1m<sup>3</sup>/mm.

### PROJETS ENVISAGÉS POUR L'AMÉLIORATION DES STRUCTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compte tenu de la saturation des deux systèmes d'assainissement de la commune et pour tenir compte des besoins futurs en matière d'assainissement (en se basant sur le zonage d'assainissement collectif approuvé le 17 décembre 2001 et en cours de révision – cf. *nouveau projet sur la carte de la page ci-contre*), plusieurs scénarii ont été envisagés pour l'amélioration des structures d'assainissement collectif.

Sur la base de ces études et compte tenu des coûts d'investissements évalués, la solution envisagée par les élus consiste à :

- conserver le site des Arches, dans un premier temps, en augmentant sa capacité nominale de 1800 à 2500 pour pallier à court terme les nouveaux besoins dus au développement de l'urbanisation, avant d'envisager un doublement de cette station à plus long terme,
- conserver le site de Montevroult et procéder à la mise en œuvre d'une nouvelle unité de traitement d'une capacité de 1200 E.H.

### GESTION DES EAUX PLUVIALES

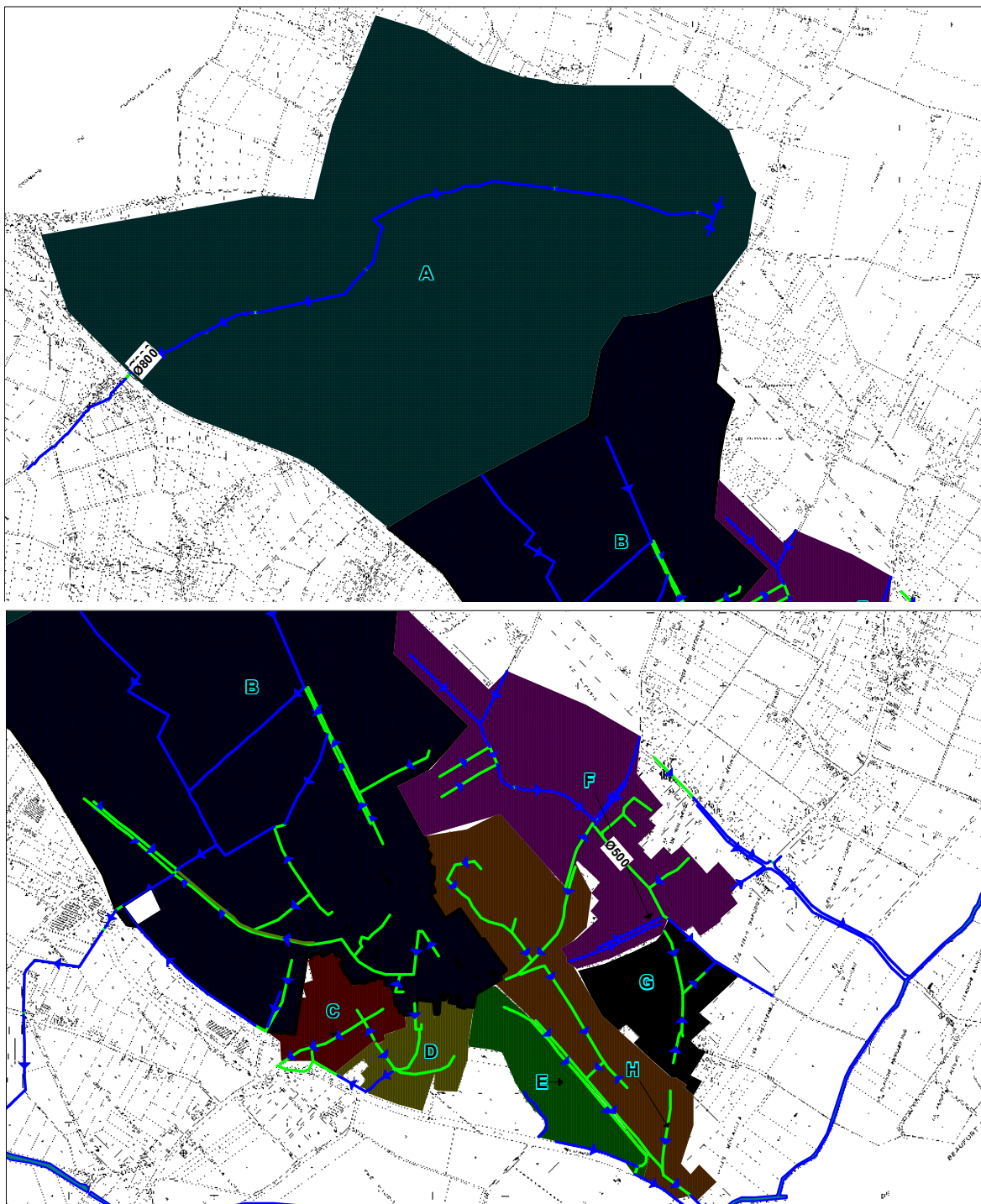
*Source : Étude du cheminement pluvial sur la commune de Mazé, Hydratec, 2007*

Le territoire communal de Mazé est composé de plusieurs bassins versants ayant pour exutoires principaux des fossés en connexion avec l'Authion et le Couasnon.

Le territoire a été découpé en 8 bassins versants. Ce découpage est basé sur :

- des études existantes,
- la structure du réseau d'eaux pluviales,
- la topographie du terrain à partir des cartes IGN.

Plan de localisation des différents bassins versants



N° de BV	Localisation	Dimension	Milieu de rejet	S (ha)	Pente (‰)	L (m)	CR (%)	Tc (min)
A	Pâtis de la Noue	DN 800 et 900	Fossé	292	5	2 722	14	124
B	Pré Milleau	DN 900	Fossé	150.6	6	1 161	26	66
C	Route de la Loire	DN 600	Fossé	6.5	10	320	35	14
D	Chemin du Pré Gautier	DN 400	Fossé	6.4	20	233	25	9
E	Rue Principale –Super U	DN 400	Fossé	8.65	7	690	40	25
F	Rue des Arches	DN 500	Fossé	35.9	10	1090	20	36
G	Rue des Molaines	DN 500	Fossé	9.7	7	285	35	17
H	Impasse du couason	DN 500	Couason	24.8	5	1370	35	52

Le calcul de sollicitation du réseau pluvial pour une pluie décennale pour chaque bassin versant fait état des résultats suivants :

**Taux de sollicitation des exutoires pluviaux par bassin versant (pluie décennale)**

BV	Dimension de l'exutoire	Surface du BV (ha)	CR (%)	Débit décennal ruisselé (m³/s)	Débit capable estimé de l'exutoire (m³/s)	Taux de sollicitation de l'exutoire (%)
A	DN 900 et DN 800	292	14	1.81	0.97	186
B	DN 900	150.6	26	3.2	0.47	680
C	DN 600	6.5	35	0.35	0.46	76
D	DN 400	6.4	25	0.29	0.22	130
E	DN 400	8.65	40	0.41	0.20	205
F	DN 500	35.9	20	0.65	0.32	203
G	DN 500	9.7	35	0.45	0.26	173
H	DN 500	24.8	35	0.70	0.32	218

Apparaissent :

◆ **en « zone jaune »**, les taux de sollicitation des exutoires compris entre 70 et 130%, ce qui correspond à un réseau susceptible d'enregistrer des mises en charge plus ou moins sévères pour une pluie décennale.

Ce classement ne constitue pas un constat de dysfonctionnement mais plutôt une alerte destinée aux aménageurs.

Tout projet urbain s'accompagnant d'une extension du bassin versant ou d'une augmentation de son imperméabilisation risque de perturber l'évacuation des eaux de pluie de l'ensemble du bassin versant.

Les projets d'aménagements futurs prévus sur les bassins versants de ce groupe devront donc posséder des réseaux de collecte des eaux pluviales indépendants des réseaux actuels ou tout du moins ne créant pas de surcharges supplémentaires, avec la mise en place de mesures compensant l'effet d'imperméabilisation des surfaces : bassins de rétention, chaussées réservoirs...

◆ **en « zone rouge »**, les exutoires pluviaux de ce groupe ont un taux de sollicitation supérieur à 130 %, ce qui indique un réseau nettement insuffisant, susceptible de générer des débordements sur la chaussée. Lorsque le taux de sollicitation dépasse les 130%, il convient aussitôt d'analyser la situation géographique du bassin versant (proximité de l'exutoire).

Dans ces zones, des mesures sont à prendre afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales, soit en redimensionnant les canalisations, soit en mettant en place des bassins de

redimensionnant les canalisations, soit en mettant en place des bassins de rétention des eaux pluviales.

Ainsi, sur les 8 bassins versants, on remarque que six bassins versants sur la commune sont d'ores et déjà saturés avec notamment une sollicitation très importante pour le bassin versant B.

Sur la base d'une pluie centennale, il apparaît que ce sont 7 bassins versants sur 8 qui sont saturés.

**Taux de sollicitation des exutoires pluviaux par bassin versant (pluie centennale)**

BV	Dimension de l'exutoire	Surface du BV (ha)	CR (%)	Débit centennial ruisselé (m³/s)	Débit amont (m³/s)	Débit total (m³/s)	Débit capable estimé de l'exutoire (m³/s)	Taux de sollicitation de l'exutoire (%)
A	DN 900 et DN 800	292	14	2.81			0.97	290
B	DN 900	150.6	26	4.8			0.47	1020
C	DN 600	6.5	35	0.52			0.46	113
D	DN 400	6.4	25	0.42			0.22	190
E	DN 400	8.65	40	0.62			0.20	310
F	DN 500	35.9	20	0.97			0.32	300
G	DN 500	9.7	35	0.75			0.26	175
H	DN 500	24.8	35	1.05			0.32	328

Le gestion des eaux pluviales apparaît donc comme une problématique essentielle dans le cadre d'un développement futur de la commune.

Afin de maîtriser au mieux la régulation des eaux pluviales, certaines recommandations ont été formulées :

Priorité 1 : Limitation de l'impact de l'urbanisation future sur la gestion des eaux pluviales

Il est impératif :

- de maîtriser l'augmentation de l'imperméabilisation sur ces bassins,
- d'associer des mesures compensatoires de rétention des eaux pluviales à tout projet d'aménagement.

Pour les bassins versants connaissant des dysfonctionnements dans la situation actuelle, ces travaux devront être effectués en plus des travaux préconisés pour améliorer la situation actuelle.

### Priorité 2 : Amélioration de la gestion des eaux pluviales en situation actuelle d'urbanisation

Les six bassins versants pour lesquels les exutoires pluviaux sont sous-dimensionnés devront posséder une politique de rétention des eaux pluviales contraignantes sur tous les projets d'urbanisation afin d'améliorer la situation actuelle.

Pour le bassin versant B, une étude de modélisation hydraulique serait intéressante afin de pouvoir :

- redimensionner les réseaux pluviaux,
- dimensionner des ouvrages de rétention (bassins, aménagement de fossé, noues...).

### Priorité 3 : Entretien des ouvrages de transfert

La visite des réseaux pluviaux a mis en évidence l'ensablement ou l'obturation par des branchages des principaux exutoires de la commune.

Des opérations de curage de réseaux et fosses permettront un meilleur écoulement des eaux ruisselées.

## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Source : [www.smictomauthion.fr](http://www.smictomauthion.fr)

La commune de Mazé est membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la vallée de l'Authion (*cf. carte du périmètre page suivante*).

Cet organisme a pour compétence :

- ◆ la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte,
- ◆ la collecte sélective des déchets ménagers recyclables,
- ◆ le traitement des déchets ménagers recyclables via le centre de tri de Tiercé et les entreprises de recyclage,
- ◆ le traitement des ordures ménagères résiduelles via l'usine de valorisation énergétique de Lasse (incinération),
- ◆ le traitement des autres déchets via le Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Fontaine-Guérin,
- ◆ la gestion des déchetteries,
- ◆ la sensibilisation de la population au tri sélectif,
- ◆ la facturation de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

Sur la commune de Mazé, la collecte est assurée :

- **pour les ordures ménagères**, le lundi pour les habitations au nord de la RD n°347 et le jeudi pour les habitations situées au sud de la RD n°347,
- **pour la collecte sélective**, le mardi (semaine impaire) pour les habitations au nord de la RD n°347 et le vendredi (semaine impaire) pour les habitations situées au sud de la RD n°347,

## Périmètre du SMICTOM de la vallée de l'Authion



Source : [www.smictomauthion.fr](http://www.smictomauthion.fr)

Depuis 2008, la collecte en porte à porte s'organise de la manière suivante :

- un bac à couvercle jaune pour les emballages à recycler (bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et aluminium, journaux, emballages cartons et magazines),
- un bac à couvercle bordeaux pour les ordures ménagères résiduelles.

La collecte des autres déchets non collectés en porte à porte doit faire l'objet d'un apport volontaire :

- pour le verre, dans des colonnes à verre, réparties sur le territoire communal,
- pour les déchets verts, dans des composteurs individuels ou en déchetterie,
- pour les encombrants, gravats, déchets spéciaux (toxiques, peinture...), dans les déchetteries existantes.

Le SMICTOM gère 4 déchetteries :

◆ **Corné**

Jours d'ouverture : tous les jours sauf dimanche et jours fériés

Heures d'ouverture : 9h à 12h et 14h à 18h (été)  
9h à 12h et 14h à 17h30 (hiver)

Page A3

Page A3

Sur Mazé, un sentier de randonnée a été mis en place. Il longe l'Authion et le Vieil Authion et permet une promenade dans un paysage caractéristique de vallée (cf. 2.5 Transports et déplacements). Pour la promenade, la population profite également de la proximité du bois des Valinières.

Au-delà de la commune, la population profite également de l'aire de loisirs du moulin de Fontaine, lieu de baignade et de pêche très fréquenté durant la période estivale à Fontaine-Guérin.

## VIE ASSOCIATIVE

En 2008, la commune de Mazé recense 77 associations. Leur nombre et leur diversité participent fortement au dynamisme de la vie locale ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale communale.

Les associations communales peuvent être classées de la manière suivante :

Activités	Nom	Activités	Nom
<b>Social</b>	AAM (assistantes maternelles)	<b>Enseignement</b>	Association d'éducation Populaire
	ABCDE		Association Courte Echelle
	ADMR Mazé		Association APEL
	ADMR Travailleuse TISF		Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
	Donneurs de sang bénévoles		Organisation Gestion Ecoles chrétiennes
Restos du Cœur	<b>Sport</b>	Dao Yin (gym chinoise)	
Vie libre		FRJEP Archers du Val d'Authion	
<b>Culture/Loisirs</b>		Association Entraide Boule de Fort	FRJEP Basket
		Association philatélique canton de Beaufort	FRJEP CRELHoM
		Atelier du Rempart	FRJEP Gymnastique volontaire
		Confrérie des Buveurs de Bernache	FRJEP Judo
		Ca roule à Mazé	FRJEP Karaté
		Challenge Le Mazéiais	FRJEP Mazé Athletic Club
		Club des Jardiniers de France	FRJEP Musculation
		Club Sourire	FRJEP Volley Ball
	Cochonnet Mazéiais	Jeanne d'Arc Gym masculine	
	Compagnons du Terroir	Jeanne d'Arc	
	Fédération Boule de Fort	Jeanne d'Arc Gym féminine	
	Cupidon met du son	HBC Authion (Handball)	
	Familles rurales	Jeanne d'Arc Tennis de Table	

Activités	Nom	Activités	Nom
<b>Culture/Loisirs</b>	Fédération départementale de Boule de Fort	<b>Sport</b>	Mazé Family
	Harmonie municipale		Montgeoffroy Jumping
Ludothèque « La Cabane à jeux »	Phil Hypersport Racing		
Mazél@n	Union sportive de Mazé		
Patrimoine et Généalogie Mazé	Yellow Flight		
Prestige des Arts Mazé Montgeoffroy	Moto Club des Soudezen		
Scouts Guides de France	Lâche du Lest		
Société communale de Chasse	Tennis Club de l'Authion		
Société de Chasse	<b>Divers</b>		Amicale des Sapeurs Pompiers
Société de chasse de la Vallée			Anciens Combattants de Mazé
Société La Croix Boujuau		Anciens d'Afrique du Nord	
Société La Maison Blanche		APARE	
Société Le Loiron		Association ACPG	
Société Le Milieu		Association des Anciens	
Société Les Bons Laboureurs		Association Olivier	
Société Les Touches		Association Village de Gardamont	
Toque et Cépages		Foyer rural de Jeunes et d'Education Populaire	
Troc Collections		Réflexions et initiatives mazéaises	
Atelier Kawa			